



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2019-039

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2019

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-04-18-006 - 2019-22-0037 Potant modification de la composition du Conseil Territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain (5 pages) Page 3

84-2019-04-18-007 - 2019-22-0038 -Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain. (5 pages) Page 8

84-2019-04-18-005 - 2019-22-0039 -Portant modification de la composition de la Commission de Conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infection nosocomiales Auvergne (3 pages) Page 13

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-04-10-018 - arrêté n° 2019-11 du 10/04/2019 portant nomination des assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des médecins de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2 pages) Page 16

Portant modification de la composition du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40,

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé,

ARRÊTE

Article 1 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir

Article 2 : Le Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composé de 34 membres au moins et de 50 membres au plus répartis en cinq collèges.

Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **A désigner, FHF, titulaire**
- M. Lilian BROSSÉ, directeur adjoint, CH de Bourg-en-Bresse, FHF, suppléant
- **M. Claude MARECHAL, Directeur de l'Hôpital de Pont-de-Veyle, FHF, titulaire**
- M. Georges NAVARRO, Directeur du CH de Meximieux, FHF, suppléant
- **Mme Karine GIROUDON, Directrice de l'Hôpital Privé d'Ambérieu, FHF, titulaire**
- M. Alain SCHNEIDER, Directeur sanitaire de l'ORSAC, FEHAP, suppléant

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **A désigner, FHF, titulaire**
- Dr Ali ESKANDANIAN, Président de CME du CH de Bourg-en-Bresse, FHF, suppléant
- **Dr Bénédicte MERLAUD-PRAT, Présidente de CME du CH public d'Hauteville-Lompnes, FHF, titulaire**
- Dr Laure MENECHIER, Présidente de CME du CH de Pont-de-Vaux, FHF, suppléante

Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de l'Ain

- **A désigner, FEHAP, titulaire**
 - A désigner, FHP, suppléant
- b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux
- **M. Marc DUPONT, Président de l'UNA de l'Ain, titulaire**
 - Mme Moufida HERZI, Déléguée départementale de l'Ain du SYNERPA, suppléante
 - **A désigner, FHF, titulaire**
 - M. Alain CHARDIGNY, Vice-Président de l'Institution Joséphine Guillon, URIOPSS, suppléant
 - **Mme Christine GALLE, Directrice du Pôle Adultes de l'APF 01, titulaire**
 - M. Jean-Luc DHEDIN, Directeur de LADAPT Ain, FEHAP, suppléant
 - **M. Jean-Pascal BEAUCHER, Vice-Président de l'ADAPEI de l'Ain, titulaire**
 - M. Franck DELALE, Trésorier de l'ADAPEI 01, NEXEM, suppléant
 - **M. Philippe ROCHE, Administrateur et Vice-Président des PEP 01, titulaire**
 - M. Gilbert GUY, Directeur de l'ITEP l'Arc-en-Ciel – ORSAC, URIOPSS, suppléant
- c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité
- **M. André NEVEU, Président de l'Association d'action et de réflexion gérontologique de l'Ain (ADAG), titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **M. Gilles BOLLARD, Président de la Banque Alimentaire de l'Ain, titulaire**
 - M. Jacques AUBRY, Président de la Croix Rouge de l'Ain, suppléant
- d) Représentants des professionnels de santé libéraux
1. Médecins
 - **Dr Pascale FOUQUE, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
 - Dr Philippe FOUILLET, Gastro-entérologue, URPS Médecins, suppléant
 - **Dr Cécile-Luce LECOLLIER, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
 - Dr Françoise GUILLEMOT, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléante
 - **Dr Yves MINO-VERCELLIS, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
 - Dr Brice DURAFFOURG, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléant
 2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux
 - **M. Philippe THEURIAU, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, titulaire**
 - M. Jean-Rémi RADEMAKERS, URPS Pharmaciens, suppléant
 - **Mme Agnès LAURENCON, URPS Orthophonistes, titulaire**
 - Mme Stéphanie DURNERIN, URPS Infirmiers, suppléante
 - **M. Henri ALEXANDRE, URPS Biologistes, titulaire**
 - M. Hervé PROTAT, URPS Podologues, suppléant
- e) Représentant des internes en médecine
- **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

- **M. Achour BRIKH, Responsable des Centres de santé de l'Ain, MFRS, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Olivier BELEY, Facilitateur FemasAURA, titulaire**
- M. Pierre DE HAAS, Directeur Opérations FemasAURA, suppléant
- **Mme Sonia CORTEL, Responsable du Réseau de santé Souti'ain, titulaire**
- Dr Pierre ROMAIN, Référent médical du Réseau de santé Souti'ain, suppléant
- **Dr Céline LE BIHAN, Cabinet médical de NORELAN, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Dr Amélie FEYEU, Médecin coordonnateur de l'HAD de Bourg-en-Bresse, titulaire**
- Dr Damien BOUHOUR, Médecin de l'HAD de Bourg-en-Bresse, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Robert LACOMBE, Président du Conseil Départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins, titulaire**
- Dr Jacques BARADEL, Trésorier du Conseil Départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **M. Michel BOST, Membre du Conseil d'Administration de l'UFC Que Choisir de l'Ain, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Isabelle FERNANDEZ, Vice-Présidente de l'UNAFAM 01, titulaire**
- Mme Jeanne BLANCHARD, Membre bénévole de l'UNAFAM 01, suppléante
- **A désigner, Association PHENIX, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Jean BRUHIÈRE, Président de la Ligue contre le Cancer de l'Ain, titulaire**
- M. Michel BLUM, Vice-Président de l'UFAL de l'Ain, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- M. Pascal COUTAREL, Membre de la FNAIR 01, suppléant
- **M. Bernard JOBAZE, Membre du Conseil d'Administration de l'UDAF 01, titulaire**
- M. Georges MOREL, Président de l'Association Française des Diabétiques de l'Ain, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Michèle PILON, Représentante de l'UDAF, titulaire**
- Mme Marcelle BULLIFFON, Retraités CFDT, suppléante
- **M. Christian MUGNIER, Président de Génération mouvements, titulaire**
- Mme Anne-Mary DOST, Représentante France Alzheimer Ain, suppléante
- **M. Jean-René MARCHALOT, Président de l'APAJH 01, titulaire**
- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, Présidente de l'ADAPEI de l'Ain, suppléante

- **M. Jean-Jacques TABARY, Président de "vivre en ville", titulaire**
- M. Jean-Louis PARIS, Représentant APF, suppléant

Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

- a) Conseiller Régional
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
- b) Représentant du Conseil Départemental
 - **Mme Muriel LUGA-GIRAUD, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain et déléguée à l'action sociale, titulaire**
 - M. Jean-Yves FLOCHON, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Ain et délégué à l'aménagement, les aides aux communes, l'Habitat, la ruralité et l'agriculture, suppléant
- c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile
 - **Dr Catherine HAMEL, Médecin Responsable du domaine PMI du département de l'Ain, titulaire**
 - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON, Médecin, Directrice du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de Bourg-en-Bresse et Coordinatrice des CPEF du Département de l'Ain, suppléante
- d) Représentants des communautés de communes
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
- e) Représentants des communes
 - **M. Yves-Augustin CHAPPELON, Maire de Cormoranche/Saône, titulaire**
 - Mme Mireille CHARMONT MUNET, Maire d'Artemare, suppléante
 - **M. Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, titulaire**
 - Mme Valérie GUYON, Maire de Saint Nizier le Bouchoux, suppléante

Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

- a) Représentant de l'Etat
 - **M. Laurent WILLEMANN, Directeur Départemental de l'Ain de la Cohésion Sociale, titulaire**
 - M. Jean-François FOUGNET, Directeur Départemental Adjoint de l'Ain de la Cohésion Sociale, suppléant
- b) Représentants des organismes de sécurité sociale
 - **M. Olivier DE SEYSSEL, Président de la MSA Ain Rhône, titulaire**
 - Mme Joëlle MORANDAT, Vice-Présidente de la MSA Ain Rhône et Présidente du Comité Départemental de l'Ain, suppléante
 - **Mr Gilles VERNE, Président de la CPAM de l'Ain, titulaire**
 - Mme Claude FOULON, Administratrice du RSI Région Rhône, suppléante

Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de l'Ain

Collège 5 / Personnalités qualifiées

- M. Christian CHARCHAUDE, Vice-Président de la Mutualité Française Ain SSAM, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- A désigner

Article 3 : La composition du collège 2b des "Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées" sera revue au fur et à mesure des mouvements des membres du collège concerné du fait de l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé au Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03.

Article 5 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 18 avril 2019

Par délégation,
Le Directeur général adjoint,

Serge MORAIS

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

ARRETE

Article 1 : Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 : La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 : La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de l'Ain est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 18 avril 2019

Par délégation,
Le Directeur général adjoint,

Serge MORAIS

ANNEXE I
COMPOSITION DU BUREAU

Président du Conseil territorial de santé :

M. Jean-René MARCHALOT, collègue 2

Vice-Président du Conseil territorial de santé :

A désigner, collègue

Présidente de la Commission spécialisée en santé mentale :

Mme Isabelle FERNANDEZ, collègue 2

Vice-Présidente de la Commission spécialisée en santé mentale :

Mme Sonia CORTEL, collègue 1

Présidente de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

A désigner, collègue 1

Vice-Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

A désigner, collègue 2

Personnalité Qualifiée :

A désigner

**ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
EN SANTE MENTALE**

- Présidente :** **Mme Isabelle FERNANDEZ, collègue 2**
- Vice-Présidente :** **Mme Sonia CORTEL, collègue 1**
- Membres :**
- Dr Céline LE BIHAN, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléante
- A désigner, collègue 1, titulaire**
M. Alain CHARDIGNY, collègue 1, suppléant
- M. Jean-Pascal BEAUCHER, collègue 1, titulaire**
M. Franck DELALE, collègue 1, suppléant
- M. André NEVEU, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
- M. Gilles BOLLARD, collègue 1, titulaire**
M. Jacques AUBRY, collègue 1, suppléant
- Dr Cécile-Luce LECOLLIER, collègue 1, titulaire**
Dr Françoise GUILLEMOT, collègue 1, suppléante
- Mme Christine GALLE, collègue 1, titulaire**
M. Jean-Luc DHEDIN, collègue 1, suppléant
- A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
- A désigner, 1 représentant des organisations de coopération territoriale, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
- Dr Amélie FEYEUX, collègue 1, titulaire**
Dr Damien BOUHOUB, collègue 1, suppléant
- Dr Robert LACOMBE, collègue 1, titulaire**
Dr Jacques BARADEL, collègue 1, suppléant
- A désigner, collègue 2, titulaire**
M. Pascal COUTAREL, collègue 2, suppléant
- A désigner, collègue 2, titulaire**
M. Jean-Louis PARIS, collègue 2, suppléant
- Mme Michèle PILON, collègue 2, titulaire**
Mme Marcelle BULLIFFON, collègue 2, suppléante
- Mme Muriel LUGA-GIRAUD, collègue 3, titulaire**
M. Jean-Yves FLOCHON, collègue 3, suppléant

A désigner, 1 représentant des communautés de communes, collège 3, titulaire
A désigner, collège 3, suppléant

M. Yves-Augustin CHAPPELON, collège 3, titulaire
Mme Mireille CHARMONT MUNET, collège 3, suppléante

M. Laurent WILLEMANN, collège 4, titulaire
M. Jean-François FOUGNET, collège 4, suppléant

M. Gilles VERNE, collège 4, titulaire
Mme Claude FOULON, collège 4, suppléante

Suppléante de la Présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

Mme Jeanne BLANCHARD, collège 2, suppléante

Suppléant de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

Dr Pierre ROMAIN, collège 1, suppléant

Invité permanent en qualité de représentant de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

M. Gilles BOLLARD, collège 1, titulaire
M. Jacques AUBRY, collège 1, suppléant

**ANNEXE III
COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE
ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS**

Présidente : **A désigner, collègue 1**

Vice-Président : **A désigner, collègue 2**

Membres :

M. Philippe ROCHE, collègue 1, titulaire
M. Gilbert GUY, collègue 1, suppléant

M. Gilles BOLLARD, collègue 1, titulaire
M. Jacques AUBRY, collègue 1, suppléant

Dr Jean BRUHIÈRE, collègue 2, titulaire
M. Michel BLUM, collègue 2, suppléant

M. Bernard JOBAZE, collègue 2, titulaire
M. Georges MOREL, collègue 2, suppléant

M. Jean-René MARCHALOT, collègue 2, titulaire
Mme Marie-France COSTAGLIOLA, collègue 2, suppléante

Mme Michèle PILON, collègue 2, titulaire
Mme Marielle BULLIFFON, collègue 2, suppléante

M. Christian MUGNIER, collègue 2, titulaire
Mme Anne-Mary DOST, collègue 2, suppléante

Mme Muriel LUGA-GIRAUD, collègue 3, titulaire
M. Jean-Yves FLOCHON, collègue 3, suppléant

M. Jean-François DEBAT, collègue 3, titulaire
Mme Valérie GUYON, collègue 3, suppléante

M. Olivier DE SEYSSEL, collègue 4, titulaire
Mme Joëlle MORANDAT, collègue 4, suppléante

Suppléant de la Présidente de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

M. Lilian BROSE, collègue 1, suppléant

Suppléant du Vice-Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

M. Jean-Louis PARIS, collègue 2, suppléant

Invité permanent en qualité de représentant de la Commission spécialisée en santé mentale :

A désigner, collègue X, titulaire
A désigner, collègue X, suppléant

Arrêté n°2019-22-0039

Modification de la composition de la Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales Auvergne.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1142-5 modifié et L.1142-6 ;

Vu le décret n° 2014-19 du 9 janvier 2014 portant simplification et adaptation des dispositifs d'indemnisation gérés par l'Office National d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et Infections nosocomiales ;

Vu les désignations et propositions de représentation réceptionnées ;

ARRETE

Article 1 : La commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales est composée de 12 membres, président non inclus.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales Auvergne.

1°) des représentants des usagers

- **Monsieur Dominique BAGUET, représentant l'Union régionale des associations familiales, titulaire**
- Madame Jeany GALLIOT, représentant l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), suppléante
- Monsieur Georges ROCHE, UFC Que Choisir, suppléant
- **Madame Christine PERRET, représentant l'association AVIAM, titulaire**
- Monsieur Eric MATHELET, représentant de Fédération Nationale Familles Rurales, suppléant
- Monsieur Marcel CHATON, représentant l'AFDOC03, suppléant
- **Monsieur Michel GENESTY, représentant ADMD 63, titulaire**
- Madame Marie-Françoise LEONCE, représentant L'association AFD63, suppléante
- Monsieur Yves JOUVE, UFC que choisir 43, suppléant

2°) des professionnels de santé

- **Madame Marie-Pierre VILLET, représentante des professionnels de santé exerçant à titre libéral, titulaire**
- Dr Pascal METOIS, représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral, suppléant
- Docteur Félix AUTISSIER, représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral, suppléant

- **Docteur Anne HAMEL-BOURCHAIX, représentant des praticiens hospitaliers, titulaire**
- A désigner, représentant des praticiens hospitaliers, suppléant
- A désigner, représentant des praticiens hospitaliers, suppléant

3°) des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé

- **A désigner, FHF, représentants d'établissements de santé publics, titulaire**
- Monsieur. Cédric PONTON, FHF, représentant d'établissements de santé publics, suppléant
- Madame Cathy MERY, FHF, représentant d'établissements de santé publics, suppléante
-
- **Madame Isabelle LHOPITAL ROSE, FHP, Directrice de l'Hôpital Privé La Chataigneraie représentant d'établissements de santé privés, titulaire**
- Docteur Arnaud PELLETIER, chirurgien orthopédique, FHP, représentant d'établissements de santé privés, suppléant
- Madame Marie-Pierre BRASSARD, FHP, représentant d'établissements de santé privée, suppléante

- **Monsieur François CAZES, FEHAP, représentant d'établissements de santé privés, titulaire**
- Monsieur Jean-Paul PERNET-SOLLIET, FEHAP, représentant d'établissements de santé privés, suppléant
- Monsieur Hervé LAC, FEHAP, représentant d'établissements de santé privés, suppléant

4°) le directeur de l'office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ou son représentant

- **Monsieur Sébastien LELOUP, représentant de l'ONIAM, titulaire**
- A désigner, **représentant de l'ONIAM,**

5°) des représentants des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale

- **Madame Claire TARHAN, CNA, titulaire, titulaire**
- Madame Marion GACHIGNAT, MACSF, suppléante
- Madame Isabelle MARIN, MACSF, suppléante

6°) des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels

- **Docteur François DISSAIT, Chef de service des urgences CHU de Clermont-Ferrand, titulaire**
- A désigner, suppléant
- A désigner, suppléant
- **Docteur Pierre JOUVE, titulaire**
- Dr Michel SABLONNIERE, suppléant 1
- Dr Joël TEITELBAUM, suppléant 2

Article 3

La durée du mandat des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales Auvergne est de 3 ans.

Article 4

Le Directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 18 Avril 2019

Par délégation,
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS



N° 2019-11

**LE CONSEILLER D'ÉTAT,
PRÉSIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON**

- VU le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 145-1 à L. 145-9 et R. 145-1 à R. 145-29 ;
- VU le décret du 13 avril 2016 du Président de la République nommant M. Régis Fraisse, conseiller d'Etat, en qualité de président de la cour administrative d'appel de Lyon ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance du conseil interrégional de l'ordre des médecins de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

En qualité de représentants de l'ordre des médecins :

Sur proposition du 19 février 2019 de M. le président du conseil régional de l'ordre des médecins d'Auvergne-Rhône-Alpes

Membres titulaires	Membres suppléants
Dr Jean-René CAUSSE	Dr Jacques BARADEL Dr Lucie CHAINTRON Dr François HEUDRON Dr Catherine TOMASELLA Dr Michel VIALLET
Dr Jean-Michel NAVETTE	Dr Monique BRET Dr Daniel HEILIGENSTEIN Dr Edmond ROUSSEL Dr Hélène VERRIER Dr Philippe ZAMPA

En qualité de représentants des organismes d'assurance maladie :

Sur proposition du 5 avril 2019 de M. le médecin conseil national du régime général

- Docteur Sylvie CHEVALLIER, médecin conseil, DRSM PACA, **titulaire**
- Docteur Chantal BERGE-LEFRANC, médecin conseil DRSM PACA, **suppléante 1**
- Docteur Véronique BLANC, médecin conseil, DRSM PACA, **suppléante 2**
- Docteur Nadine FERRAND, médecin conseil, DRSM PACA, **suppléante 3**
- Docteur Evelyne MILELLA, médecin conseil, DRSM PACA, **suppléante 4**

Sur proposition du 26 octobre 2018 de M. le médecin national adjoint du régime de protection sociale agricole

- Docteur Jean-Michel SAVARIT, médecin conseil, MSA LANGUEDOC, titulaire
- Docteur Françoise MALINVAUD, médecin conseil, MSA ALPES VAUCLUSE, suppléante 1
- Docteur Hélène GOURDON, médecin conseil, MSA LANGUEDOC, suppléante 2

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10/04/2019

(signé)

Régis Fraisse